

Tableau de suivi des amendements de la part des organisations syndicales du CHSCT des DDI  
CHSCT des DDI du 7 mai 2020 avancé au 6 mai 2020

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Introduction	Page1	« missions au cœur des politiques publiques » : lesquelles ? Quelles priorités ? Les missions essentielles n'ont jamais vraiment été définies à la mise en œuvre de « PCA »	FO
Introduction	Page 1	Copie de cette instruction sera également adressée aux représentant.e.s du personnel du CHSCTC et CTC des DDI, pour information également représentant.e.s du personnel du CHSCTM et CTM. Ladite	CGT
Introduction	Page 1	Les plans de reprise des DDI locales doivent tenir compte de cette présente instruction et des modifications apportées dans cette instance CHSCT DDI avant leur validation en CHSCT.	CFDT
« <i>le maintien des missions essentielles à ...</i> »	Page 1	Proposition de réécriture: pour assurer la continuité des services publics.  Commentaire: la CGT considère que toutes les missions de service public exercées dans les DDI sont importantes. Dès lors, la CGT propose que dans l'ensemble du texte, la référence soit la nécessaire continuité des services publics.	CGT
« <i>Ces services se sont donc organisés pour continuer, au quotidien, à assurer les missions essentielles au service de nos concitoyens.</i> »	Page 1	Commentaire : grâce à l'implication personnelle et professionnelle des agents	CGT

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Introduction Dernier paragraphe	Page 1	Insérer : « <i>des missions de service public mises en œuvre dans les DDI</i> » et « <i>y compris les missions de contrôle</i> »	CGT
titre 1.1	Page 2	<p>Réécrire :</p> <p>« <i>L'organisation du travail dans la phase de déconfinement repose d'une part, sur une information transparente notamment des représentant.e.s syndicaux et des agents et un dialogue nourri avec les organisations syndicales et d'autre part, sur une mobilisation forte de l'encadrement</i> »</p>	CGT
« <i>Je vous demande d'engager une démarche similaire au niveau des DDI avec a minima l'organisation d'un CHSCT local dédié avant le 11 mai, un CT lorsque nécessaire, et l'établissement d'un calendrier d'échanges informels réguliers.</i> »	Page 2	<p>Reformuler par :</p> <p>« <i>Je vous demande d'engager une démarche similaire au niveau des DDI avec autant que possible l'organisation obligatoire d'un CHSCT local dédié avant le 11 mai, un CT lorsque nécessaire, et l'établissement d'un calendrier d'échanges informels réguliers.</i> »</p> <p>Nb. La CGT demande des échanges formels dans les instances ad-hoc</p>	CGT
Dialogue social	Page 2	<p><b>Rajouter :</b></p> <p>« <i>Les élu.e.s et mandaté.e.s dans les CHSCTC et locaux, de même que dans les CTC et locaux pourront librement et sans entrave se déplacer dans les locaux administratifs dans le respect des règles sanitaires.</i> »</p>	CGT

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
<p>« Une communication interne devra également permettre l'information de tous les agents sur les modalités et conditions de reprise d'activité. »</p>	<p>Page 2</p>	<p>Reformuler par :</p> <p>« Une communication interne sera obligatoirement organisée afin de permettre l'information de tous les agents sur les modalités et conditions de reprise d'activité. »</p> <p>Ajouter :</p> <p>« Une communication sera obligatoirement portée à la connaissance des usagers du service public par tout moyen adapté. »</p>	<p>CGT</p>

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
<p>Ouverture aux usagers pourrait être légèrement décalée</p> <p>Derniers aménagements les 11 et 12 mai</p>	<p>Page 2</p>	<p>Les conditions d’ouverture au public doivent être reportées et limitées à des missions ne pouvant être remises à plus tard ou traitées par voie dématérialisée ou par téléphone. Quelles qu’elles soient, elles doivent être identifiées et fortement limitées.</p> <p>Les modalités d’accueil du public ou des interlocuteurs extérieurs doivent être encadrées en termes de circulation dans les locaux et de temps de présence. Vu avec les Assistants de prévention.</p> <p>Prendre en considération également, les contraintes liées aux bâtiments ERP où il est indispensable de faire usage d’un ascenseur ; des fiches procédures pratiques doivent être mises en œuvre avec le réseau AP.</p> <p>Avant un retour sur site il faut organiser le retour par petit groupe afin de limiter au mieux les interactions entre agents et expliquer les nouvelles consignes et directives. Les agents ne peuvent pas revenir sans l'accord d'un chef de service qui lui-même doit disposer de consignes claires</p> <p>Les nouvelles positions administratives des agents dès le 11 mai doivent leur être notifiées expressément.</p> <p>Rq : alors que les PRA ministériels ne sont pas connus, il nous paraît impossible pour les services d’arrêter des modalités de fonctionnement et de reprise même très progressive pour le 11 matin. La semaine du 11 au 18 doit être une préparation à part entière à ce redémarrage.</p>	<p>FO</p>

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
<p>« Vous encouragerez ainsi l'encadrement à engager des démarches proactives en direction de ce collectif de travail (messages collectifs, organisation de visioconférence ou de conférence téléphonique) et des initiatives individuelles pour les agents qui sembleraient avoir été affectés par la période de confinement. Ces initiatives pourront se traduire par des propositions d'entretiens individuels adaptés et la mobilisation des dispositifs d'écoute et de soutien psychologique, mis en place au sein des ministères de l'ATE. »</p>	<p>Page 2-3</p>	<p>Reformuler par :</p> <p>« Vous demanderez à l'encadrement d'engager des démarches proactives en direction de ce collectif de travail (messages collectifs, organisation de visioconférence ou de conférence téléphonique) et des initiatives individuelles pour l'ensemble des agents, qu'ils semblent avoir été affectés ou non par la période de confinement. Ces initiatives pourront se traduire par des propositions d'entretiens individuels adaptés et la mobilisation des dispositifs d'écoute et de soutien psychologique, mis en place au sein des ministères de l'ATE. »</p>	<p>CGT</p>

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Télétravail	Page 3	Le protocole de reprise publié par la DGT indique que « le télétravail doit être la règle chaque fois qu'il peut être mis en œuvre ». il s'agit des orientations gouvernementales et la rédaction doit en conséquence être adaptée.	UNSA
Télétravail	Page 3	« le télétravail doit être maintenu partout où c'est possible, au moins dans les trois prochaines semaines » : Le délai de 3 semaines renvoie à la date du 2 juin. La CGT prend acte que la durée fixée au 3 prochaines semaines est un minima	CGT
Télétravail	Page 3	quid des standards dont les missions jugées non télétravaillables et sans message expliquant comment joindre les services ?	FO
« Il appartient au chef de service de décider le retour d'agents en présentiel »	Page 3	Reformuler : « Il appartient au chef de service de décider le retour d'agents en présentiel, après entretien avec chacun.e d'eux et prise en compte de leurs contraintes (transports, garde d'enfants, etc...) »	CGT
Présentiel	Page 3	Un pourcentage maximum en présentiel doit être fixé sur des périodes données et évolutif en plusieurs étapes (comme modèle de la note du DDT 31)	CFDT

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Télétravail	Page 3	<p>Préciser en séance de quelle extension il s'agit. Qu'entendez-vous par déploiement d'outils de télétravail à inscrire dans la durée ?</p> <p>La CGT demande si ce n'est dès ce CHSCTC une discussion sur le recours au télétravail dans le contexte de la crise sanitaire, y compris pour pouvoir par écrit préciser ces conditions et les nécessaires protections des agents qui télétravaillent.</p>	CGT
Télétravail	Page 3	Rappeler que du matériel nomade sera déployé dès juin 2020 dans les DDI afin de favoriser le télétravail de masse et protocole de nettoyage des PC portable faisant l'objet de redistribution à un autre agent.	CFDT
Aménagements collectifs Télétravail	Page 3	<p>Télétravail doit être la règle . Il faut éviter le présentiel trop important (entre ceux qui souhaitent revenir sur site</p> <p>Prévoir des aménagements d'horaires voire diminuer l'amplitude horaire pour que les unités de ménage puissent intervenir correctement sans que les agents soient présents (aération des locaux, ménage approfondi des bureaux, des sanitaires... )</p>	FO
Personnes vulnérables	Page 3	La CGT demande une discussion permettant de savoir ce qu'est une personne vulnérable: suivant l'âge?, les risques de développer une forme sévère du Covid19? personnes en ALD?....	CGT
Agents vulnérables	Page 4	<p>Avis médecine de prévention et qu'en est-il en l'absence de MP ?</p> <p>Avis obligatoire ou non ?</p>	FO

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Agents vulnérables	Page 4	L'avis du médecin traitant sera utilement porté à la connaissance du médecin de prévention si l'agent le souhaite .  Qu'en est-il si le service n'a pas de médecin de prévention?	CGT
Les agents vulnérables, considérés comme à risque de développer une forme grave d'infection au COVID 19	Page 4	Porter une attention particulière au nettoyage et à la désinfection des matériels utilisés et réaffectés.	UNSA
ASA et ASA garde d'enfants	Page 4	Le cas des ASA (garde enfant) doit être plus précis, l'information de la perte de jours RTT/congés doit être clairement notifiée aux agents et les ASA en attente de matériel nomade pour le télétravail ne doivent plus être pénalisés, tant que le matériel est en attente et l'agent volontaire au télétravail.	CFDT
ASA garde d'enfants	Page 4	selon ouverture des écoles/des accueils périscolaires avec les justificatifs ? Qu'entend -on par tangible ? = une déclaration sur l'honneur ?certificat de la mairie ?	FO
ASA garde d'enfants	Page 4	Qu'appelle-t-on une information tangible?	CGT
Absence de véhicule personnel et conditions de transport en commun	Page 4	Quels les justificatifs ? si l'agent n'en dispose pas ? sentiment de suspicion sur les agents : sont-ils des tire-au flanc ? Et quelles dispositions mettent en œuvre les services pour faciliter les accueils des agents en véhicules perso quand ces derniers sont habituellement usagers de TC ?	FO



THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Position administrative	Page 5	<p>la position administrative de l'agent doit être signifiée par écrit et non seulement de façon verbale (comme déjà évoqué plus haut).</p> <p>L'annexe 3 est creuse et quelle que soit la forme de la notification, elle est susceptible de recours.</p>	FO
Position administrative	Page 5	<p>Demande que soit inscrite dans l'instruction que la situation administrative notifiée pourra être contestée par l'agent.</p> <p>La CGT réitère son opposition à l'ordonnance du 15 avril 2020. La CGT réitère également que dans la période du 16 mars au 11 mai, aucun agent ne doit se voir retirer de droits aux congés et/ou aux RTT. La CGT considère bien évidemment que quel que soit le positionnement administratif des agents à la date du 11 mai et après, il n'y aura aucun retrait de congés et/ou de RTT.</p>	CGT
Position administrative	Page 5	<p>L'état d'urgence repoussée au 24/07, implique t-il de pouvoir poser ses congés/RTT jusqu'à cette date comme le prévoit l'ordonnance du 15/04 ? Y aura t-il une nouvelle ordonnance prolongeant l'application de reprise de congés/RTT ?</p>	CFDT
EPI	Page 5	<p>Le nombre et la qualité des masques mis à disposition des agents par l'employeur, qui est le responsable pénal, doit être indiqué dans ce projet ainsi qu'une information de leur utilisation lors de la distribution (nombre limité d'utilisation, utilisation de 4 h max en une seule fois, etc) .</p> <p>La mauvaise utilisation de ces masques serait contre-productive et néfaste pour leurs utilisateurs. Y aura-t-il une différence de distribution du nombre de masques en fonction des missions (accueil, contrôle...)</p>	CFDT

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
EPI	Page 5	<p>Équipements de protection fournis en fonction de la doctrine d'utilisation qui sera arrêtée dans un cadre interministériel</p> <p>Ce point pose la question de l'adaptation des instructions en fonction des doctrines à paraître. Prévoir en conséquence la possibilité d'une instruction complémentaire</p>	UNSA
EPI	Page 5	<p>Demande que TOUS les agents soient équipés de matériel de protection (masques, gel hydroalcoolique, lingettes, etc.)</p> <p>La CGT demande que les dotations nécessaires à chaque DDI fasse l'objet d'une discussion lors des réunions des CHSCT-L</p>	CGT
Médecine de prévention	Page 5-6	<p>S'il n'y a pas de médecin de prévention ? Rôle des agents de prévention ? AVENANT à leur lettre de mission</p> <p>Quelle conduite tenir en cas de symptômes sur le lieu de travail ?</p>	FO
2.1. Principes généraux	Page 6	<p>Rajouter un dernier paragraphe à ce point :</p> <p><i>« Les directrice.teur.s et secrétaires généraux des DDI veilleront particulièrement à la protection des agents chargés de l'entretien des locaux. »</i></p>	CGT

<b>THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES</b>	<b>PAGES</b>	<b>AMENDEMENTS / COMMENTAIRES</b>	<b>OS</b>
Disposition des bureaux	Page 6	<p>Quelles consignes pour l'aménagement et les dispositions des bureaux ainsi que pour les agents aux activités spécifiques ?</p> <p>La possibilité que les agents puissent rester à plusieurs dans un bureau partagé n'est pas explicitement rejetée.</p> <p>Des consignes strictes doivent permettre de réduire le risque de contamination potentielle et la cohabitation dans un même bureau en fait partie. A contrario, des aménagements spécifiques doivent être effectifs avant le retour des agents.</p>	FO

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Nettoyage des locaux	P 6	<p>Quelles modalités et possibilités dans une telle période où l'ensemble des professionnels vont être sollicités.</p> <p>Toutes les précisions abordées sur ce point dans la note nous paraît irréalisable avant le 11/05</p> <p>Qui et comment contrôler le ménage dans les bureaux occupés occasionnellement ? Une fiche de présence est-elle mise en place sur chaque porte de bureaux, à l'accueil des DDI (avec questions sur le partage d'un registre papier...) ?</p> <p>Un bureau occupé le 6 mai toute la journée sera nettoyé entièrement avant le 11 ?</p> <p>Quelle cadence pour ces ménages de désinfection ? hebdomadaire ?</p> <p>Importance de l'aération des locaux vigilance avec les systèmes défectueux, vieillissants ou double flux.</p> <p>Prévoir un désencombrement des bureaux afin de faciliter la circulation.</p>	FO
Nettoyage des locaux	P 6	Rappel des consignes de nettoyage, notamment les lingettes, trop souvent omises, permettant le nettoyage des outils informatiques(souris, clavier, téléphone, stylos...)	CFDT

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Accueil Physique, agents affectés à l'accueil	Page 6	<p>Concernant l'accueil physique, il relève «d'exception, sauf si exception dans l'exception ». Ce passage n'est pas satisfaisant et doit être très limitant au moins selon des périodes permettant d'exclure l'accueil du public.</p> <p>Pour éviter trop d'interactions entre agents, prévoir des circulations identifiées, le plus possible. Préciser comment sera jaugée la capacité d'accueil d'un hall de DDI....</p>	FO
Vérification de la propreté et de l'hygiène	Page 6, 7	Qui est chargé de cette vérification ? Les acteurs de prévention et de SST ? Une réponse sur ce point est nécessaire	UNSA
Espaces de vie collective	Page 7	<p>Privilégier des systèmes de crayon tactile pour l'utilisation des photocopieurs ou mise à disposition de gels hydroalcoolique à proximité avant tout contact avec les équipements communs...</p> <p>Le report sur les agents de certaines mesures de prévention n'est pas choquante en elle-même, mais dans un contexte de mise en pression post-confinement, ça va être un facteur de stress et de tension supplémentaire.</p> <p>Il peut aussi être prévu d'installer des systèmes d'ouverture des portes avec les pieds ou sans contact. quid des dossiers manipulés par plusieurs agents ou du courrier ?</p>	FO

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
Espaces de vie collective	Page 7	Demande que le décret prévoyant la prise en charge des frais de repas perdure et ce y compris sur la base de la présentation d'une attestation sur l'honneur jusqu'à réouverture des espaces de restauration.	CGT
Restauration collective		Les modalités de prise en charge des repas pour les agents sur site doivent être indiquées (conditions, déclaration du DD pour les agents sur site, sans justificatif de l'agent et délai de remboursement) et à l'issu de la reprise, cette prise en charge sera t'elle prolongée pour les agents hors PCA ?	CFDT
Restauration collective	Page 7	Sur la base de quels protocoles sanitaires les espaces de restaurations peuvent-ils réouvrir?	CGT
Mise en place d'un accueil des agents sur site	Page 7	Un agent d'accueil dédié sera tous les jours sur le pont pour faire le rappel et la distribution des EPI ?	FO
Le parc de véhicules de service	Page 7	nettoyage des véhicules doit également être réalisé avant le retour à partir du 11 mai.  Quid des lingettes, elles ne sont pas toutes virucides	
Le parc de véhicules de service	Page 7	L'idée est de faire en sorte que le dernier véhicule rentré ne soit pas le premier réaffecté.	UNSA

THEMATIQUES / PARTIES CONCERNEES	PAGES	AMENDEMENTS / COMMENTAIRES	OS
311. Les missions qui ont été suspendues pendant la crise et qu'il convient de reprendre	Page 8	La CGT demande que les écrits et les fiches portant sur les missions soient mis en débat dans les CHSCT et CT ministériel concernés. Au terme de ces discussions, ces écrits et ces fiches sont appelés à évoluer.	CGT
Missions relevant du MAA	Page 9	Dans certaines structures il a été demandé de faire revenir les agents avant le 11 mai pour assurer les télédéclarations. Sans consultation du CHSCT local et non-respect du confinement. FO exige un cadrage national et des dotations matérielles adaptées.	FO
Missions relevant du MCTRCT	Page 9	Il est demandé la reprise de « l'instruction des permis de construire de compétence de l'État et dans les communes soumises au Règlement National d'Urbanisme », mais pas celles dans les communes faisant l'objet de mise à disposition ? De plus, certaines missions ne sont pas de l'ADS mais y concourent, comme la tenue de commissions (CDPENAF, CDAC, CDNPS...) ou les avis des services contributeurs (UDAP, ARS, SDIS, sous-commissions accessibilité / sécurité).	FO
Annexe DGCCRF Évolution des missions pendant le déconfinement	Page 17	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « accompagner la réouverture des professionnels dans la mise en œuvre de la réglementation et notamment des mesures de sécurité » : La compétence des missions des agents CCRF ne concerne pas ce point</li> <li>- « contrôler les gestes barrières en parallèle des contrôles réalisés » : La compétence des missions des agents CCRF ne concerne pas ce point</li> </ul>	UNSA

